



## 57 Budget principal – décision modificative n°2023-04

**Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET**

Etaient présents :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE

Mmes FAZAL, SAKHO, DUHIN, BOITEL, BOUM, MARCELY, BOCQUET

Etaient absents excusés :

Mme CAPON, CORBERAND

M. BROCHOT, MARTIN, MESLIEN, DUVAL

Etaient absents :

Mme M'BAYE, M. LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : **17**

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Nombre de conseillers absents non représentés : **8**

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **9**

■ **Date de la convocation : 04.12.2023**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, un certain nombre de dépenses n'a pas pu être réalisé au cours de l'année 2022. Dans ce contexte, le Conseil Départemental de l'Oise demande un remboursement partiel de 8 604.00 € de la subvention versée au CCAS de Creil au titre de l'exercice 2022.

Par ailleurs, compte tenu de l'inflation, le montant des emprunts à payer est supérieur au prévisionnel. Il apparaît en outre que les prestations d'assurance n'ont pas été consommées en totalité.

Aussi, les modifications ci-dessous vous sont proposées :

Dépenses de fonctionnement						
Fonction	Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
02	6135	4090	Locations immobilières	2 235.66 €	-2 000.00 €	235.66 €
02	60628	4090	Autres fournitures non stockées	1 000.00 €	-400.00 €	600.00 €
02	6135	4320	Locations immobilières	3 226.00 €	-1 200.00 €	2 026.00 €
5234	6118	4840	Prestations en résidence autonomie	1 300.00 €	-1 300.00 €	0.00 €
5234	6111	4840	Prestation Thé Dansant	2 500.00 €	-604.00 €	1 896.00 €
611	611	4311	Contrat de Prestation de service	4 000.00 €	-1 900.00 €	2 100.00 €
611	611	4312	Contrat de Prestation de service	4 000.00 €	-1 200.00 €	2 800.00 €
02	6161	4003	Primes d'assurances	37 295.00 €	-18 500 €	18 795.00 €
Total chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL					- 27 104.00 €	
5234	678	4840	Charges exceptionnelles	0.00 €	8 604.00 €	8 604.00 €
Total chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES					8604.00 €	
01	66111	4012	Intérêts sur emprunt	33 250.00 €	18 500 €	51 750.00 €
Total chapitre 66 - CHARGES FINANCIERES					18 500.00 €	



Vous êtes appelés à voter.

■ **Le Conseil d'administration :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le budget primitif 2023,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote :**

Votants : **09**

Pour : **09**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** d'adopter la décision modificative n° 4 du budget primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage :

Accusé réception de la Sous-préfecture

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE

